



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

OBJET : DISPOSITIONS ORGANIQUES

41/ Chauffage urbain - Régie Ivryenne de Chaleur
Conseil d'Administration - Désignation du 10e membre

ETAT DE PRESENCE POINT 41

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	32
Absents représentés.....	9
Absents excusés.....	7
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 41

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

M. RHOUMA, Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme MEDEVILLE, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. BADI, M. HARDOUIN, M. KHALED, M. MASTOURI, M. FAVIER, M. GUESMI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,
Mme HALLAF-ISAMBERT, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR,
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,
M. MALHEIRO, Conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
Mme OUABBAS, Conseillère municipale, représentée par Mme LE FRANC,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI.

ABSENTS EXCUSES

M. MOKRANI, Conseiller municipal,
M. SEBKHI, Conseiller municipal,
Mme DIARRA, Conseillère municipale,
M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. OURABAH-BERTOOUT, Adjoint au Maire,
M. DANSOKO, Conseiller municipal,
M. MRAIDI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



DISPOSITIONS ORGANIQUES

41/ Chauffage urbain - Régie Ivryenne de Chaleur
Conseil d'Administration - Désignation du 10e membre

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2221-1 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-52 et L.2224-38,

vu sa délibération du 19 octobre 2023 approuvant la création d'un établissement public industriel et commercial avec autonomie financière et personnalité morale pour assurer la gestion du service public de chauffage urbain, qui a pris le nom de « Régie ivryenne de chaleur », et désignant les membres du Conseil d'administration de la régie,

considérant que cette délibération précise que le 10e membre du Conseil d'administration sera désigné par délibération ultérieure,

considérant que le Conseil municipal doit procéder à cette désignation sur proposition du Maire, et que le choix peut se porter sur une personne qui n'appartient pas au Conseil municipal,

vu les statuts de la « Régie ivryenne de chaleur »,

vu le règlement intérieur du Conseil d'administration de cette régie,

DELIBERE

(pas de vote : absence de candidature concurrente)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNNE en tant que dixième membre du Conseil d'administration de la « Régie Ivryenne de Chaleur » :

- *Daniel HOFNUNG*

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE *24/10/2024*